



Fiche d'inscription



CHAMPIONNAT DE MEUTES DE CHIENS COURANTS 2025

SAINT-MARTORY - L'ISLE-EN-DODON - AURIBAIL

Les 15, 16 Février, les 21, 22 et 23 Février et les 1 et 2 Mars 2025

À retourner dûment remplie avant le dimanche 2 février 2025 (dernier délai)

À Jean Pierre DAL MASO, 1 route de Castres, 31570 VALLESVILLES

Nom du propriétaire : N° adhérent Harloup 2025 :

☰ Adresse :

☎ 0 _____ ☎ 0 _____ Email :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2025 :

☰ Adresse :

☎ 0 _____ ☎ 0 _____ Email :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2025 :

☰ Adresse :

☎ 0 _____ ☎ 0 _____ Email :

Dans la mesure des places disponibles, veuillez indiquer si vous avez des préférences de passage sur 2 des 4 jours de qualifications : indiquez choix 1 et 2 dans les cases souhaitées :

<input type="checkbox"/>	15 février (Saint-Martory)	<input type="checkbox"/>	16 février (Saint-Martory)
<input type="checkbox"/>	22 février (L'Isle-en-Dodon)	<input type="checkbox"/>	23 février (L'Isle-en-Dodon)

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- De consulter le site internet d'Harloup: www.harloup.fr
- De téléphoner avant 21h, à Jean-Pierre DAL MASO au [06.11.15.25.89](tel:06.11.15.25.89)
- D'écrire par mail aux adresses suivantes : dalmaso.jeanpierre@gmail.com ou adhesionharloup@gmail.com

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription par chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- **40€** pour tous les adhérents Harloup déjà à jour de cotisation 2025.
- **65€** (40€ d'inscription + 25€ adhésion), pour tout adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2024 (la fiche d'adhésion est à remplir et à joindre impérativement).

Limitation du nombre de chiens : Minimum : 5 Maximum : 10

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens **vaccinés** et le **n° de tatouage** doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- **Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.**

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

RACE(S) DES CHIENS (LOF ou apparentés ou Briquets) :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Appel des meutes à 7h15 / Début du tirage au sort à 7h30

Concours jeunes VENDREDI 21 FÉVRIER (- de 18 ans)
L'engagement est gratuit pour les jeunes

La meute inscrite au concours adultes participera à l'épreuve des jeunes : Oui Non
Si oui, veuillez renseigner le(s) nom(s) et le(s) prénom(s) du ou des participant(s) jeune(s) :

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.